



Collision après le franchissement d'un stop

Par **tdex**, le **07/04/2012** à **13:51**

Bonjour,

Alors que je circulais dans le flux de la circulation, je suis arrivé à un stop que j'ai marqué avant de redémarrer pour traversé l'intersection arrivé au deux tiers de l'intersection je me suis fait percuter par un véhicule sur l'arrière gauche de ma voiture a savoir que j'étais déjà engagé que le véhicule adverse est arrivé tout feux éteint et à très vive allure car il ma fait faire deux tonnes! Je voudrais savoir si le véhicule percuteur qui est venu me frapper sur la moitié arrière gauche de la voiture et en aucun cas sur la moitié avant est en tord et qu'elles infractions l'on peut me retenir et si le fait que l'on me percute sur l'arrière gauche engage ma responsabilité ?

Merci.

Par **chaber**, le **08/04/2012** à **18:21**

bonjour

votre responsabilité est totalement engagée puisque vous franchissez un Stop, même si vous l'avez marqué.

Par **tdex**, le **09/04/2012** à **02:46**

Merci pour votre réponse, cordialement